

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 17 février 2023
DEL-2023-03**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 37
- * de Représentés : 3
- * de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOUTOULOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI représentée par M. Paul COLOMBANI, 2^{ème} adjoint, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI ; M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Yannick CASTELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Dominique MITRIDATI.

Absents : M. Jean-Charles ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, Mme Françoise CAMPANA, M. Dominique FABRE, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI ; M. Xavier PIACENTINI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Jean STEFANI, Mme Patricia SOULLARD, M. Félix TAMBINI.

Objet: Acquisition de 5 parcelles sises sur la Commune de Venzolasca.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 17 février 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 09 février 2023. L'an deux mille vingt-trois, le 17 février à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca voudrait acquérir 5 parcelles sises sur la commune de Venzolasca, à savoir :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230217-DEL2023-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2023

Notification : 23/02/2023

Numéro de parcelle	Superficie
A 832	112,00 m ²
A 835	3 100,00 m ²
A 837	4 698,00 m ²
A 1274	27 199,00 m ²
A 1276	15 047,00 m ²
Total :	50 156,00 m ²

La parcelle A 1274 est constructible pour partie (environ 9 390 m²), le prix s'élève à 65€/m², soit un montant arrondi à 610 000 €. Le reste des parcelles sont en zone naturelle, évalué à 1,50€/m², soit un total de 60 000 €.

Le montant de l'opération s'élève à **670 000,00 euros**.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** l'acquisition des 5 parcelles sises sur la commune de Venzolasca.
- **D'Autoriser** le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces 5 parcelles.
- **D'Autoriser** le Président à signer les documents nécessaires et à mandater les sommes correspondants.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI